



## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Compte-Rendu de la séance du Vendredi 15 novembre 2019 à 18h30.**

A été élue à l'unanimité secrétaire de séance M. Patrick NURBEL.

### **1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE (LUNDI 19 AOUT 2019)**

Lors de cette séance, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 19 août 2019 a été adopté à l'unanimité.

### **2- CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE AU GRADE DE BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL – Délibération n°2019/11/65**

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'agent de police municipale au grade de brigadier-chef principal, à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 et d'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune.

### **3- ENTRETIEN PROFESSIONNEL DES AGENTS CONTRACTUELS – Délibération n°2019/11/66**

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'appliquer l'entretien professionnel aux agents contractuels recrutés sur des emplois permanents dont la durée est inférieure à 1 an ou recrutés sur des emplois non permanents de la collectivité et justifiant d'une ancienneté de service dans la collectivité de plus de 6 mois.

### **4- APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT FORESTIER DE LA FORET COMMUNALE D'AVENSAN 2020-2034 – Délibération n°2019/11/67**

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable au projet de révision d'aménagement forestier de la forêt communale d'une contenance de 565,62 ha, établi par l'Office National des Forêts pour la période 2020-2034

**5- APPROBATION DE LA RETROCESSION DE LA VOIRIE ET DES PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT LES VIGNERONS DE BRANAS A LA MUNICIPALITE – Délibération n°2019/11/68**

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'approuver la rétrocession de la voirie et des parties communes du lotissement « les vignerons de Branas », de classer ces biens dans le domaine public de la collectivité et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété.

**6- CESSION A LA SOCIETE SFR D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION WI 114 AU LIEU-DIT LES CHALETS – Délibération n°2019/11/69**

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser la cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée section WI n°114 d'une superficie de 150m<sup>2</sup> pour un montant de 12 000 € net vendeur à la société HIVORY SAS et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette cession.

**7- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDULLIENNE AU TITRE DE L'ANNEE 2019 – Délibération n°2019/11/70**

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander un fonds de concours à la communauté de communes Médullienne en vue de participer au financement de l'acquisition d'un camion IVECO TRIBENNE 35 C11, à hauteur de 10 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

**8- CREANCES IRRECOUVRABLES– ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEUR N°2 – Délibération n°2019/11/71**

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de prononcer l'admission en non-valeurs de la totalité des créances d'un montant de 221,98 € et de 56,75 €, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur, s'il s'avérait possible et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**9- DM N° 3 – BUDGET COMMUNE – VIREMENT DE CREDIT – TRAVAUX DE REFECTON DE LA VOIRIE COMMUNALE – Délibération n°2019/11/72**

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de procéder au vote du virement de crédits sur le budget de l'exercice 2019 conformément aux tableaux suivants :

**CREDITS A OUVRIR**

| Chapitre     | Article | Opération | Ventilation | Service | Nature       | Montant            |
|--------------|---------|-----------|-------------|---------|--------------|--------------------|
| 23           | 2313    | 1901      |             |         | Construction | 12 643,39 €        |
| <b>Total</b> |         |           |             |         |              | <b>12 643,39 €</b> |



## CREDITS A REDUIRE

| Chapitre     | Article | Opération | Ventilation | Service | Nature       | Montant              |
|--------------|---------|-----------|-------------|---------|--------------|----------------------|
| 23           | 2313    | 1701      |             |         | Construction | - 12 643,39 €        |
| <b>Total</b> |         |           |             |         |              | <b>- 12 643,39 €</b> |

### **10-DM N°4 – BUDGET COMMUNE – AUGMENTATION DE LA SUBVENTION ACTIVITES CULTURELLES ET PEDAGOGIQUES DU COLLEGE CANTERANE ET DE LA SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (UNSS) POUR L'ANNEE 2019-2020 – Délibération n°2019/11/73**

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

## CREDITS A OUVRIR

| Chapitre     | Article | Opération | Ventilation | Nature                             | Montant         |
|--------------|---------|-----------|-------------|------------------------------------|-----------------|
| 65           | 6574    |           |             | Subventions UNSS Collège Canterane | 126.37 €        |
| <b>Total</b> |         |           |             |                                    | <b>126.37 €</b> |

## CREDITS A REDUIRE

| Chapitre     | Article | Opération | Ventilation | Nature  | Montant         |
|--------------|---------|-----------|-------------|---|-----------------|
| 65           | 6574    |           |             | Subventions de fonctionnement aux associations... | -126.37€        |
| <b>Total</b> |         |           |             |   | <b>-126.37€</b> |

### **11-PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – Délibération n°2019/11/74**

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019 soit :

- o Chapitre 20 et opérations : 250,00 €
- o Chapitre 21 et opérations : 48 164,10 €
- o Chapitre 23 et opérations : 85 500,00 €.

## **12-QUESTIONS DIVERSES**

Fin de la séance à 20h00.

Le Maire,

P. BAUDIN



